FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRE-RESERVATION

L'hôtel Igesa Bourges propose un hébergement destiné **prioritairement aux stagiaires du CFD, avec une priorité pour les stagiaires en formation longue** (supérieure à 1 semaine).

Cette priorité s'applique jusqu'à 30 jours avant le début de la formation. Passé ce délai, les demandes sont prises en compte par ordre d'arrivée.

Ce formulaire établi une demande de pré-réservation. **Dûment renseigné, il est à adresser à :**

Hôtel Igesa Bourges
Centre de formation de la défense –GESA
16, boulevard Lahitolle
18021 BOURGES CEDEX

bourges@igesa.fr

En retour, l'hôtel Igesa Bourges adresse la confirmation de pré-réservation ou informe le stagiaire de l'indisponibilité dans la période souhaitée.

Les conditions générales de ventes et la tarification de l'hébergement sont jointes à ce formulaire.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRE-RÉSERVATION

☐Mr ☐ Mme Nom_____ Prénom_____

Date de naissance _____ /_____ /_____

Adresse _____

Ville /Code postal_____

_____ _____

_____ @_____

Unité d'affectation _____

Catégorie Personnel (Militaire actif / Civil actif / Autres) _____

Grade (Officier/Sous-officier/Cadre/Employé/Ouvrier/ Autres) _____

Composante Défense et Sécurité Nationale :

☐ Terre ☐ Air ☐ Marine ☐ DGA ☐ Gendarmerie ☐ AIA Autre_____

Appartenance à l'un des organismes conventionnés en PCD :

☐ BSPP ☐ CTAAE ☐ DPMS ☐ DRM ☐ École Navale Brest ☐ SIMU ☐ FORFUSCO ☐ CFAS

Intitulé de la formation « CFD » _____

Hébergement souhaité ☐ Lit 90 ☐ Lit 90 sans sanitaire ☐ Lit 140

Date d'arrivée _____ /_____ /_____ Date de départ_____ /_____ /_____

si arrivée la veille du début du stage, indiquer la date de la veille

Date Signature du demandeur

_____ /_____ /_____

☐ Je n'autorise pas Igesa à m'envoyer toute prospection directe concernant ses produits et ceux de ses partenaires.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Hôtel Igesa Bourges

1- DISPOSITIONS GÉNÉRALES

L'hôtel Igesa Bourges est situé au Centre de Formation de la Défense de Bourges (CFD).

L'hébergement est réservé aux ressortissants du Mimarm, convoqués à un stage de formation au CFD. Le « Stagiaire » ayant une durée de formation supérieure à 1 semaine est prioritaire.
Cette condition s'applique à partir de 30 jours avant la date d'arrivée.

Un ordre de mission est nécessaire afin de permettre l'accès au site.

Les ressortissants du Minarm en mission, hors « Stagiaire », sont acceptés selon les disponibilités.

L'hébergement est possible le week-end, sans restauration ni petit-déjeuner.

Certaines chambres ne sont pas dotées d'un sanitaire et d'une douche, disponibles à proximité, dans un espace sanitaire commun.

2- CONDITIONS DE RÉSERVATION

La Pré-Réservation

La pré-réservation s'effectue avec le **« Formulaire de demande de Réservation »** en annexe, dûment complété, et renvoyé à bourges@igesa.fr.

Après traitement, un mail de confirmation de pré-réservation est adressé en retour.

La confirmation de réservation

- **La réservation est à valider par téléphone au 02.48.66.51.82.**

- La réservation est confirmée par la prise de garantie par carte bancaire (Mastercard, Visa) ou l'envoi d'un chèque*.

 **Le chèque à l'ordre de « IGESA Bourges » doit être envoyé à l'hôtel au plus tard 2 semaines avant la date d'arrivée prévue. Il doit présenter un montant correspondant au tarif d'une nuitée.*

- La prise de garantie par carte bancaire n'entraîne pas de prélèvement avant l'arrivée du client. Son utilisation est exclusivement réservée en cas de non présentation du client sans annulation de sa part dans les délais impartis.

- Le règlement total du séjour est effectué sur place, durant le séjour.

- La réservation confirmée est garantie jusqu'à J+1 à 12h00.

L'arrivée

- A l'entrée du site, le personnel se présente au Poste de Garde afin de percevoir un badge d'accès au site contre remise d'une pièce d'identité en cours de validité.
 L'accès piéton peut s'effectuer 24 h /24.
 L'accès au véhicule est réglementé.

- La perception de la clé de la chambre s'effectue au Poste de Garde ou au Bureau d'accueil IGESA situé au 1er étage du bâtiment hébergement en fonction des horaires d'ouverture.

- Les personnels en « prise en charge directe » par le biais d'une convention doivent se présenter au bureau d'accueil IGESA au plus tôt après leur arrivée.

3. LA TARIFICATION

Les tarifs sont communiqués à titre indicatif et sont susceptibles d'évolution. Une réévaluation est opérée au 1er janvier de chaque année.

Le tarif s'applique pour la durée du séjour, par nuitée, y compris les week-ends et les jours fériés.

Le tarif « **Stagiaire en frais de mission** » s'applique :

- Aux réservations effectuées par un ressortissant du ministère des Armées en activité (militaire, civil), muni d'une convocation de stage se déroulant au Centre de Formation de la Défense de Bourges.

Le tarif « **Ressortissant et autre ayant-droit Minarm** » s'applique :

- Aux réservations effectuées par un ressortissant du ministère des Armées en activité (militaire, civil), en mission et hors « Stagiaire ».

Le tarif de la chambre n'inclut pas le petit déjeuner, facturé en supplément.

4 - CONDITIONS DE MODIFICATION DE SÉJOUR

Toute demande de modification de séjour est à adresser à l'hôtel par email ou par téléphone, cette dernière doit mentionner les nouvelles dates de séjour.

5 - CONDITIONS D'ANNULATION

- **Avant J-2 19h00 - Annulation sans frais.**
 Un courriel de demande d'annulation doit obligatoirement être adressé à l'établissement avant J-2 19h00. La date de réception de la demande est la date retenue pour l'annulation.

- **Après J-2 19h00 – frais de pénalités appliqués**
 L'annulation ou l'absence du client (No-show) au jour d'arrivée prévu entraîne la facturation d'une nuitée par débit de la carte bancaire (1).

 sauf :

 ⇨ En cas de force majeure (2)

 ⇨ En cas de mission annulée pour raison de service sur transmission d'un justificatif par courriel à l'établissement dans les 24 heures suivant le jour d'arrivée prévu.

(1) Vous avez autorisé Igesa à procéder au débit de votre compte bancaire à partir des coordonnées de votre carte de crédit, communiquées à la réservation. Prélèvement effectué au plus tard dans les 72 heures qui suivent la date de la réservation.

- **Annulation en cours de séjour - frais de pénalités appliqués**

Le séjour commencé peut être raccourci avec un préavis d'une semaine, signifié par écrit auprès de la réception de l'hôtel Igesa Bourges.

Tout séjour commencé est dû sur la totalité du séjour.

L'annulation en cours de séjour donne droit à un remboursement uniquement en cas de force majeure (2) sur transmission d'un justificatif.